



## Numero securité social et cv

Par **tcheckitchek**, le **02/07/2016** à **17:26**

Bonjour,

Je travaille pour une société de nettoyage chez des particuliers en tant qu'assistante ménagère, depuis plus d'1 an. Un de mes clients m'a dit qu'il connaissait ma date d'anniversaire car mon numéro de sécurité sociale est indiqué sur la facture des clients. Mon employeur en a t'il le droit ? De plus, celui-ci remet une copie de mon CV, sans mon consentement, à ses clients. En a t'il également le droit ?

Merci pour votre réponse car je n'ai rien trouvé ni sur la convention collective, ni sur le net.

Par **P.M.**, le **02/07/2016** à **20:20**

Bonjour,

Vous pourriez a priori vous opposer à ce que l'employeur diffuse des informations personnelle vous concernant sans votre accord...

Par **tcheckitchek**, le **03/07/2016** à **14:32**

Bonjour,

merci car je pensais qu'un employeur n'avait pas le droit de divulguer des informations personnelles à ses clients sur ses employés.

Cordialement

Par **P.M.**, le **03/07/2016** à **17:47**

Bonjour,

Si vous relisez ma réponse, je vous ai dit que vous pourriez vous y opposer...

Par **miyako**, le **04/07/2016** à **19:30**

Bonsoir,

La divulgation de données confidentielles comme le NIRPP à des clients est interdite. Seuls les organismes de sécurité sociales, comme l'URSSAF, les caisses de prévoyance, les mutuelles ou les caisses de retraite peuvent y avoir accès.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **04/07/2016** à **19:35**

Bonjour,

N'importe quoi, il n'est pas question que du numéro de Sécurité Sociale et il n'y a pas d'interdiction formelle mais cela ne pourrait se faire qu'avec l'accord du salarié qui peut donc s'y opposer...